

# RATENELLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur BARBIER Claude, Maire.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, M. VIOLY Alain, M. BOULY Laurent, M. FRANCOIS Jean-Alain, M. SICARD Eric, M. BERNOUX Denis, M. CHEVRIER Gilles.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : Mme MOREAU Estelle (Pouvoir à Mme FARRIS Sandrine), M. BRAYARD Philippe, M. GOYARD Jérôme (Pouvoir à M. BERNOUX Denis).

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

-----  
Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 05 octobre 2018.

### AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER

- a pris connaissance des modifications apportées par le Cabinet ABCD de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES au projet d'aménagement de chemin piétonnier suite à la première présentation effectuée lors de la réunion du conseil municipal du 05.10.2018 (nouveaux plans, chiffrage estimatif, etc.) et a approuvé à l'unanimité le nouveau projet.

- a décidé de solliciter les subventions suivantes :

- D.E.T.R.
- Appel à projets
- Amendes de police
- D.S.I.L.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet, déposer les dossiers de demandes de subventions, et lancer le marché public de travaux correspondant.

### CONVENTION ASSOCIATION PETANQUE CLUB DE RATENELLE

- a pris connaissance d'un projet de convention établi et proposé par l'association Pétanque Club de Ratenelle.

- a décidé à l'unanimité de surseoir à statuer afin de redéfinir plus précisément certaines clauses du projet de convention.

### MODIFICATION DES TARIFS DE CONCESSIONS DE CIMETIERE

- a décidé à l'unanimité de modifier les tarifs des concessions au cimetière à compter du 01.01.2019 comme suit :

	<b>Personnes domiciliées dans la commune</b>	<b>Personnes extérieures à la commune (mais originaires de Ratenelle ou ayant des attaches familiales)</b>
<b><u>Tarifs cimetière</u></b> (cercueils ou urnes en pleine terre ou en caveaux)	15 ans : 50 € / personne 30 ans : 75 € / personne 50 ans : 125 € / personne	15 ans : 75 € / personne 30 ans : 100 € / personne 50 ans : 150 € / personne
<b><u>Tarifs columbarium</u></b> <i>Cavurnes</i>	15 ans : 50 € / personne 30 ans : 75 € / personne 50 ans : 125 € / personne	15 ans : 75 € / personne 30 ans : 100 € / personne 50 ans : 150 € / personne
<b><u>Tarifs columbarium</u></b> <i>Cases</i> (maxi 4 urnes par case)		15 ans : 200 € la case 30 ans : 325 € la case

### VERSEMENT INDEMNITE AGENT RECENSEUR

- M. Eric SICARD n'a pas participé à la délibération.

- a décidé par 9 voix pour de recruter Madame Claude SICARD en qualité d'agent recenseur afin d'effectuer le recensement de la population dans la commune de Ratenelle du 17 janvier au 16 février 2019.

- a décidé d'attribuer à l'agent recenseur une rémunération forfaitaire brute de 600 €.

- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

### VERSEMENT INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

- a décidé à l'unanimité d'octroyer les 100% de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire à M. Raphaël DORME, nouveau Receveur Municipal de Cuisery depuis le 01 mars 2018, pendant la durée du mandat.

## VIREMENTS DE CREDITS

- a validé à l'unanimité les virements de crédits, en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	
Article 60621	- 3000 €	Chap. 042 Article 722	+ 4000 €
Article 60633	- 1500 €	Article 73111	+ 5200 €
Article 6067	- 2000 €	Article 74127	+ 3000 €
Article 6135	- 2000 €	Article 74832	+ 8600 €
Article 6454	- 1000 €	Article 752	+ 3900 €
Article 6455	- 2000 €	Article 7718	+ 15800 €
Article 6541	- 1000 €		
Article 6574	- 1000 €	TOTAL	+ 40500 €
Article 023	+ 54000 €		
TOTAL	+ 40500 €		
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
Article 2041582	+ 9000 €	Article 021	+ 54000 €
Article 21312	+ 19000 €		
Article 21318	+ 9000 €		
Article 2151	+ 5000 €		
Article 2152	+ 3000 €		
Article 21578	+ 5000 €		
Chap. 040 Article 21318	+ 4000 €		
TOTAL	+ 54000 €		

## MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU DUFGET PRIMITIF 2019

- autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2018 + décisions modificatives 2018 (déduction faite des sommes imputées aux chapitres 16 et 18).

## QUESTIONS DIVERSES

- a été informé du classement des archives communales effectué par le centre de gestion de Saône-et-Loire et a pris connaissance du répertoire des archives communales.
- a fixé la date de la cérémonie des vœux du Maire au vendredi 18 janvier 2019 à 18H30 à la salle polyvalente.
- a pris connaissance de l'invitation de l'association ESBRR à son repas le 12.01.2019 (M. Alain VIOLY représentera la municipalité).
- a pris connaissance de la demande de mise en sens unique des Routes de Cuisery et des Bioux et a donné à l'unanimité un avis défavorable.
- a pris connaissance de la demande de la commission des chemins concernant un busage de fossés d'environ 20 mètres à effectuer Route de Cuisery et autorise M. le Maire à effectuer les travaux dès que possible.
- a pris connaissance de la titularisation de M. Rodolphe CORON, agent technique, à compter du 01.01.2019.
- a décidé de prévoir au budget primitif 2019 l'achat d'un gyrobroyeur.
- a fait le point sur l'utilisation du service de garderie périscolaire à partir de 7H30 depuis sa mise en place début novembre (utilisation effective ou non du service, nombre d'enfants accueillis quotidiennement, respect des règles d'inscription, etc.), a décidé de maintenir l'horaire d'ouverture de la garderie le matin à 7H30 et dit qu'un bilan sera fait régulièrement afin de décider, à plus long terme, du maintien ou non de l'ouverture durant ce créneau supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15.

**LE MAIRE,**  
**Claude BARBIER.**